



**L'Agence
Unique**
Occitanie Culture

Spectacle vivant – Septembre 2026

Répertoire des financements publics en Occitanie

RÉPERTOIRE DES FINANCEMENTS PUBLICS DÉDIÉS AU SPECTACLE VIVANT EN OCCITANIE

Septembre 2026

Ce guide recense les principaux dispositifs d'aides et de financements destinés au spectacle vivant en région Occitanie. Il a pour vocation d'offrir aux équipes artistiques, aux structures culturelles et aux opérateurs du territoire une vision d'ensemble des soutiens publics susceptibles d'accompagner leurs projets.

Il rassemble les principaux dispositifs proposés par l'État (Direction générale de la création artistique et Direction régionale des affaires culturelles), la Région Occitanie, les treize Conseils départementaux, les Métropoles de Toulouse et de Montpellier ainsi que les Parcs naturels régionaux.

Ce répertoire recense principalement les subventions et les appels à projets. Pour cette première édition et compte tenu de la diversité et du nombre important de dispositifs existants, les informations présentées sont volontairement synthétiques. Pour chaque dispositif, un renvoi vers les ressources officielles permet d'accéder à des informations détaillées et actualisées.

AVERTISSEMENT

Ce guide a été élaboré avec le plus grand soin. Toutefois, malgré l'attention portée à la collecte et à la vérification des informations, il ne peut prétendre à l'exhaustivité et des erreurs ou omissions peuvent subsister.

Par ailleurs, dans un contexte marqué par des évolutions des politiques publiques, des contraintes budgétaires et des échéances électorales, les dispositifs présentés sont susceptibles d'être modifiés. Les conditions d'éligibilité, les calendriers ainsi que les dates limites de dépôt des dossiers peuvent évoluer. Il est donc recommandé de vérifier systématiquement les informations auprès des organismes compétents ou sur les sites institutionnels mentionnés.

Ce répertoire est une publication de L'Agence Unique, Occitanie Culture.

Directeur de la publication : Simon Martinez | Coordination : Christophe Burdin | Contributrice : Marine

Lhommet | Mise en page : L'Agence Unique, Occitanie Culture | Crédits photos : photo de couverture ©

Unsplash – photo p. 30 © Nanda Gonzague

Sommaire

Dispositifs d'État	4
Annuaire Conseiller·ère·s Action Culturelle et Territoriale	10
Région Occitanie	11
Départements	14
Ariège (09)	14
Aude (11)	15
Aveyron (12)	16
Gard (30)	17
Haute-Garonne (31)	19
Gers (32)	21
Hérault (34)	22
Lot (46)	23
Lozère (48)	24
Hautes-Pyrénées (65)	25
Pyrénées-Orientales (66)	26
Tarn (81)	26
Tarn-et-Garonne (82)	28
Métropoles	30
Toulouse Métropole	30
Montpellier Méditerranée Métropole	31
Parcs naturels régionaux	33

Dispositifs d'État

Aides déconcentrées au spectacle vivant - aides déconcentrées aux équipes indépendantes (ADSV)

SUBVENTION

Descriptif : L'objectif principal de la démarche est d'accompagner l'artiste ou l'équipe artistique dans sa dynamique de création et d'identifier une trajectoire professionnelle.

L'aide au **projet** est une aide ponctuelle attribuée pour soutenir la production d'une nouvelle création ou pour permettre la reprise ou la recréation d'un spectacle après une période d'interruption.

L'**aide au projet** soutient les projets de :

- **production** d'une nouvelle création
- **reprise** ou recréation d'un spectacle après une période d'interruption

Le **conventionnement** est une aide pluriannuelle dont l'enjeu est d'apporter, dans la durée, un soutien adapté au cycle d'activité de l'artiste ou de l'équipe artistique. D'une durée de 2, 3 ou 4 ans consécutifs, selon le parcours de l'artiste et le degré de structuration et de maturité de son projet artistique et culturel, cette aide est destinée aux équipes les plus innovantes et confirmées sur le plan artistique et dont les réalisations ont un rayonnement au minimum national.

Plus d'informations : <https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/subvention/aides-aux-equipes-independantes-aides-deconcentrees-au-spectacle-vivant-adv>

Danse

Les aides déconcentrées au spectacle vivant en danse concernent le champ chorégraphique dans son ensemble : danse baroque, danse contemporaine, danse classique, dans jazz, danse hip-hop, danse moderne, danses du monde, danse néo-classique, danses traditionnelles, etc.

- Aide au projet & Conventionnement

Date de dépôt des dossiers : 31 octobre 2026

Musique

Les aides déconcentrées au spectacle vivant en musique peuvent être allouée à des artistes solistes, des groupes, des ensembles, des compagnies, des collectifs, des troupes, des chœurs, etc. de l'ensemble de la diversité musicale : musique ancienne (médiévale, renaissance, baroque, etc.), musique classique, musique romantique, musique contemporaine, musiques amplifiées (rock, pop, métal, électro, hip-hop, reggae et tous les dérivés de ces familles musicales), chanson, jazz, musiques improvisées, musiques traditionnelles et du monde, etc. Les musiques peuvent être écrites, orales ou improvisées.

- Aide au projet & Conventionnement

Date de dépôt des dossiers : 31 octobre 2026

Théâtre et Arts Associés

Les aides déconcentrées au spectacle vivant en théâtre, arts de la rue et arts du cirque concernent la diversité des esthétiques et des formes (théâtre dramatique, écritures de plateau, arts de la rue, arts du cirque, marionnettes, théâtre d'objet, théâtre gestuel, arts du récit, etc.), des lieux de représentation (dans des salles de spectacles, d'autres espaces non dédiés, dans l'espace public, sous chapiteau, à domicile, etc.) et de ses publics (adultes, familles, adolescents et enfants, etc.).

- Aide au projet

Date de dépôt des dossiers : 31 octobre 2026

- Conventionnement

Date de dépôt des dossiers : 30 juin 2026

Contacts par champ artistique :

DANSE

Sylvie DHUYVETTER, Conseillère Danse, sylvie.dhuyvetter@culture.gouv.fr

Carole PETIT, Gestionnaire, carole.petit@culture.gouv.fr

MUSIQUE

Site de Toulouse (Ariège, Aveyron, Haute-Garonne, Gers, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne) :

Emmanuel PIDOUX, Conseiller musique, emmanuel.pidoux@culture.gouv.fr

Site de Montpellier (Aude, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales) :

Valérie BRUAS, Conseillère musique, valerie.bruas@culture.gouv.fr

Ambre TARTOUE, Gestionnaire, ambre.tartoue@culture.gouv.fr Tél. 05 67 73 20 44

THÉÂTRE, CIRQUE, MARIONNETTES, ARTS DE LA RUE

Site de Toulouse (Ariège, Aveyron, Haute-Garonne, Gers, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne) :

Agnès CLAUSSE, Conseillère Théâtre, cirque, marionnette, arts de la rue,
agnes.clausse@culture.gouv.fr

Marlène FOLIOT, Gestionnaire,
marlene.foliot@culture.gouv.fr

Site de Montpellier (Aude, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales) :

Nathalie PIAT, Conseillère Théâtre, cirque, marionnette, arts de la rue,
nathalie.piat@culture.gouv.fr

Evelyne JEANTET, Gestionnaire
evelyne.jeantet@culture.gouv.fr Tél. 04 67 02 32 45

Aide nationale à la création pour les arts du cirque

SUBVENTION

Descriptif : L'aide est attribuée, en complément du dispositif d'aide déconcentrée au spectacle vivant (ADSV), aux équipes artistiques exerçant dans le domaine du cirque de création. Elle soutient la production de spectacles de cirque d'envergure. Les demandes sont présentées par des structures professionnelles de création à la recherche d'un complément de subvention pour la production de leur spectacle et qui s'inscrivent dans une volonté de renouvellement des écritures et des esthétiques.

Date de dépôt des dossiers : 30/01/2026

Plus d'informations : <https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/appels-a-projets-candidatures/aide-nationale-a-la-creation-pour-les-arts-du-cirque>

Aide à l'itinérance des cirques de création

SUBVENTION

Descriptif : L'aide nationale du ministère de la Culture concerne des projets de création d'envergure dans le domaine des arts du cirque. Les demandes peuvent être présentées par des structures professionnelles de création et notamment des compagnies des arts du cirque, ainsi que par des producteurs délégués.

Date de dépôt des dossiers : 10/05/2026

Contact(s) : Direction générale de la création artistique (DGCA)

Délégation théâtre et arts associés

aidesnationales-rueetcirque@culture.gouv.fr

Plus d'informations : <https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/subvention/aide-a-l-itinerance-des-cirques-de-creation>

Aide nationale à la création pour les arts de la rue

SUBVENTION

Descriptif : L'aide nationale du ministère de la Culture concerne des projets de création des champs du spectacle vivant, toutes disciplines confondues, prenant en considération l'espace public. Les demandes peuvent être présentées par des structures professionnelles de création et notamment des compagnies des arts de la rue, ainsi que par des producteurs délégués.

Date de dépôt des dossiers : 30/01/2026

Plus d'informations : <https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/appels-a-projets-candidatures/aide-nationale-a-la-creation-pour-les-arts-de-la-rue>

Aide au Compagnonnage

SUBVENTION

Descriptif : Le compagnonnage est un dispositif permettant à des metteur·euse·s en scène débutant·e·s ou à des auteur·ice·s de bénéficier d'un processus d'accompagnement au sein d'une compagnie artistique indépendante. Dans ce cadre, les auteur·ice·s sont amené·e·s à écrire une œuvre originale et les metteur·euse·s en scènes à présenter une maquette.

Date de dépôt des dossiers : 30/01/2026

Compagnonnage - Plateau

Descriptif : Le Compagnonnage Plateau vise à favoriser la transmission et l'insertion professionnelle entre une équipe artistique confirmée et un compagnon, metteur en scène débutant. Il permet d'accompagner des artistes en début de parcours professionnel ou pour franchir une étape au cours de celui-ci grâce à une collaboration privilégiée avec des compagnies conventionnées par l'État (théâtre, marionnettes, cirque et arts de la rue et de l'espace public).

Compagnonnage – Auteur(s)

Descriptif : Le Compagnonnage Auteur(s) encourage les équipes artistiques et les auteur·ice·s contemporain·e·s à travailler ensemble et à partager des temps d'échanges au cours du processus d'écriture et d'adaptation du texte au plateau

Plus d'informations : <https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/appels-a-projets-candidatures/aide-au-compagnonnage-plateau-et-auteur>

Contact(s) : selon le champ artistique

Aide à la composition musicale

SUBVENTION

Descriptif : Le dispositif d'aide à la composition musicale constitue l'un des principaux axes de la politique publique en faveur du soutien à la création contemporaine et aux compositrices et compositeurs. Il permet également de soutenir l'effort accompli par les structures de création, de production et de diffusion qui présentent au public les œuvres soutenues.

Date de dépôt des dossiers : à venir pour 2026

Plus d'informations : <https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/appels-a-projets-candidatures/aide-a-la-composition-musicale>

Soutien aux festivals dans le champ de la création artistique

SUBVENTION

Descriptif : Cette aide vise à soutenir les festivals du spectacle vivant et des arts visuels faisant preuve d'exigence et de prise de risque artistiques, dans leurs besoins de développement et de structuration et dans leurs démarches de transition.

Date de dépôt des dossiers : 15/03/2026

Contact(s) : festivals.dracoccitanie@culture.gouv.fr

Plus d'informations : <https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/subvention/soutien-aux-festivals-dans-le-champ-de-la-creation-artistique-spectacle-vivant-et-arts-visuels>

Dispositif de compositeur et compositrice associé dans les scènes pluridisciplinaires

SUBVENTION

Descriptif : L'objectif de ce dispositif est de proposer un cadre de collaboration partagée entre la direction d'une scène pluridisciplinaire (scènes nationales, scènes conventionnées, etc.) ou scène de création non dédiée exclusivement à la musique (CDN, CCN, centres culturels de rencontre, etc.) et une compositrice ou un compositeur, pour contribuer à l'enrichissement de leurs activités artistiques et culturelles respectives.

Date de dépôt des dossiers : 27/02/2026

Plus d'informations : <https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/subvention/dispositif-de-compositeur-et-compositrice-associe-dans-les-scenes-pluridisciplinaires>

Programme de soutien à la création mutualisée en musiques actuelles

SUBVENTION

Descriptif : Le programme de soutien à la création mutualisée est destiné à renforcer, à l'aide d'une subvention, des projets de création de spectacles de musiques actuelles. Ils doivent faire l'objet d'un partenariat entre plusieurs structures, se dérouler sur deux années et être articulés avec une stratégie de diffusion.

Date de dépôt des dossiers : 18/12/2026

Contact(s) :

Direction générale de la création artistique (DGCA)

Délégation à la musique

musiques-actuelles-dgca@culture.gouv.fr

Plus d'informations : <https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/appels-a-projets-candidatures/programme-de-soutien-a-la-creation-mutualisee-en-musiques-actuelles>

Fonds de soutien au développement de créatures / personnages de cabaret dans le cadre du Plan cabaret

SUBVENTION

Descriptif : Ce fonds de soutien vise à mettre en valeur le caractère pluridisciplinaire du cabaret en déclinant des aides au développement de créatures / personnages de cabaret pouvant se déployer dans un numéro.

Date de dépôt des dossiers : 07/06/2026

Contact(s) :

Direction générale de la création artistique (DGCA)

Délégation à la danse

laurent.vinauger@culture.gouv.fr (copie : lou.lefftz@culture.gouv.fr)

Plus d'informations : <https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/appels-a-projets-candidatures/fonds-de-soutien-au-developpement-de-creatures-personnages-de-cabaret-dans-le-cadre-du-plan-cabaret>

Participation à la vie culturelle et politiques territoriales

SUBVENTION

Descriptif : Les actions de soutien à la participation et à la vie culturelle et les politiques territoriales peuvent impliquer l'ensemble des acteurs culturels, institutionnels ou non, d'un territoire, dans une logique partenariale.

Date de dépôt des dossiers : 31 octobre de l'année en cours pour une demande de subvention de l'année suivante

Contact(s) : Stéphanie COULY-FUSIER, stephanie.couly-fusier@culture.gouv.fr, 05 67 73 20 62

Plus d'informations : <https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/subvention/participation-a-la-vie-culturelle-et-politiques-territoriales>

Emploi et diffusion de la langue française

SUBVENTION

Descriptif : Les actions favorisant la présence, la visibilité et l'utilisation du français dans tous les domaines de la vie économique, scientifique, culturelle et sociale, peuvent faire l'objet d'un soutien et d'une subvention versée par le ministère de la Culture.

Date de dépôt des dossiers : Demande qui peut être faite tout au long de l'année

Contact(s) : Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF)

Mission emploi et diffusion de la langue française

emploi.dglflf@culture.gouv.fr

Plus d'informations : <https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/subvention/emploi-et-diffusion-de-la-langue-francaise>

Action culturelle et langue française

APPEL À PROJETS

Descriptif : L'enjeu de ce programme est de contribuer à la réduction des inégalités d'accès à la langue française et à la culture à travers des projets culturels ou artistiques conduits auprès de personnes s'inscrivant dans une démarche d'acquisition ou de renforcement du français.

Date de dépôt des dossiers : à venir pour 2027

Contact(s) : Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF)

Mission maîtrise de la langue et action territoriale

aaplangufrancaise@culture.gouv.fr

Montpellier : Fleur BOUILLANNE fleur.bouillanne@culture.gouv.fr

Toulouse : Henri GAY henri.gay@culture.gouv.fr

Magali CASTILLON magali.castillon@culture.gouv.fr

Plus d'informations : <https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/appels-a-projets-candidatures/action-culturelle-et-langue-francaise>

Vacances culturelles

APPEL À PROJETS

Financeurs : DRAC/DAC/MAC/DCJS

Descriptif : Afin de favoriser la participation des jeunes à la vie culturelle de leur territoire le ministère de la Culture apporte son soutien à des projets culturels et artistiques organisés pendant les vacances scolaires.

Date de dépôt des dossiers : à venir pour 2027

Contact(s) :

Sébastien Blancher : Ariège, Hautes-Pyrénées, Gers

Pascal Andurand : Haute-Garonne

Anne-Valérie Thauront : Lot, Tarn-et Garonne

Marion Brun : Aveyron, Tarn

Marie Gouyon : Gard, Lozère, Hérault

Silvy Castel : Aude, Pyrénées-Orientales

Bernard Salanié pour les questions générales sur l'appel à projet.

Plus d'informations : <https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/appels-a-projets-candidatures/vacances-culturelles>

Culture et Justice

APPEL À PROJETS

Financeurs : DRAC, DISP, DIRPJJ

Descriptif : Le ministère de la Culture et le ministère de la Justice soutiennent le développement de la pratique artistique dans les établissements pénitentiaires et les services ou établissements de la protection judiciaire de la jeunesse, en allouant une subvention aux organisateurs de tels projets.

Date de dépôt des dossiers : 30/11/2025

Contact(s) :

À la DRAC :

Pascal ANDURAND (Haute-Garonne et Tarn et Garonne) : pascal.andurand@culture.gouv.fr

Jean-Pierre BESOMBES-VAILHE (Hérault) : jean-pierre.besombes-vailhe@culture.gouv.fr

Sébastien BLANCHER (Aveyron et Tarn) : sebastien.blancher@culture.gouv.fr

Silvy CASTEL (Aude et Pyrénées-Orientales) : silvy.castel@culture.gouv.fr

Vivien CHABROL (Ariège, Gers et Hautes-Pyrénées) : vivien.chabrol@culture.gouv.fr

Marie GOUYON (Gard et Lozère) : marie.gouyon@culture.gouv.fr

Bernard SALANIE (Lot) : bernard.salanie@culture.gouv.fr

À la DISP :

Arnaud Bourgoïn (DISP de Toulouse) : arnaud.bourgoïn@justice.fr

À la DIRPJJ :

Agnès Aussenac, Directrice DMEA DIRPJJ Sud : agnes.aussenac@justice.fr

Gérard Guers (conseiller technique DIRPJJ Sud) : gerard.guers@justice.fr

Pascal Bayonne, conseiller Sport et Culture DME DIRPJJ Sud : pascal.bayonne@justice.fr

Les animateurs de la mission Culture - Justice :

Site de Toulouse (ex-région Midi-Pyrénées) Jean-Denis Boyer (animateur de la mission interministérielle Culture – Justice DRAC PJJ) : jean-denis.boyer@leolagrange.org

Site de Montpellier (ex-région Languedoc-Roussillon) Solène Gastineau (animatrice de la mission interministérielle Culture - Justice DRAC PJJ) : culture.justice@cemea-occitanie.org

Plus d'informations : [https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/appels-a-projets-candidatures/culture-et-justice#:~:text=d%C3%A9cisions%202026%20disponible\)-,Pr%C3%A9sentation%20du%20dispositif,de%20la%20jeunesse%20en%20Normandie](https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/appels-a-projets-candidatures/culture-et-justice#:~:text=d%C3%A9cisions%202026%20disponible)-,Pr%C3%A9sentation%20du%20dispositif,de%20la%20jeunesse%20en%20Normandie)

Culture & Santé, handicap et dépendance

APPEL À PROJETS

Financeurs : ARS Occitanie / DRAC Occitanie

Descriptif : Le programme régional Culture et Santé offre l'opportunité aux établissements éligibles qui le souhaitent, d'inscrire une démarche artistique et culturelle dans leur projet d'établissement et de santé.

Date de dépôt des dossiers : à venir pour 2027

Contact(s) :

THAURONT Anne-Valérie

Conseillère action culturelle et territoriale Lot et Tarn et Garonne

anne-valerie.thauront@culture.gouv.fr

Plus d'informations : <https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/appels-a-projets-candidatures/culture-sante-handicap-et-dependance>

La DRAC est également partenaire d'appels à projets et résidences de territoires qu'elle relaie sur son site.

<https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions>

Annuaire Conseiller·ère·s Action Culturelle et Territoriale

Ariège

Silvy Castel silvy.castel@culture.gouv.fr 06 19 81 92 23

Aude

Jean-Pierre Besombes-Vailhé jean-pierre.besombes-vailhe@culture.gouv.fr 04 67 02 35 12

Aveyron

Sébastien Blancher sebastien.blancher@culture.gouv.fr 05 67 73 21 28

Gard

Marie Gouyon marie.gouyon@culture.gouv.fr 04 67 02 32 54

Haute-Garonne

Bernard Salanié bernard.salanie@culture.gouv.fr 05 67 73 20 81

Gers

Vivien Chabrol vivien.chabrol@culture.gouv.fr 05 67 73 20 88

Hérault

Jean-Pierre Besombes-Vailhé jean-pierre.besombes-vailhe@culture.gouv.fr 04 67 02 35 12

Lot

Pascal Andurand pascal.andurand@culture.gouv.fr 05 67 73 20 38

Lozère

Marie Gouyon marie.gouyon@culture.gouv.fr 04 67 02 32 54

Hautes-Pyrénées

Vivien Chabrol vivien.chabrol@culture.gouv.fr 05 67 73 20 88

Pyrénées-Orientales

Silvy Castel silvy.castel@culture.gouv.fr 06 19 81 92 23

Tarn

Sébastien Blancher sebastien.blancher@culture.gouv.fr 05 67 73 21 28

Tarn-et-Garonne

Pascal Andurand pascal.andurand@culture.gouv.fr 05 67 73 20 38

Arts de la Scène

Aide à la diffusion de proximité

SUBVENTION

Descriptif : Dans le cadre de la Stratégie Culture partout et pour tous Occitanie 2022-2028 adoptée en décembre 2021, le dispositif veut contribuer à répondre tout à la fois à des enjeux de présence artistique diversifiée sur les territoires, de consolidation des filières et de développement durable.

Date de dépôt des dossiers : à venir pour 2027

Plus d'informations : <https://www.laregion.fr/Arts-de-la-Scene-Aide-a-la-diffusion-de-proximite>

Aide à la saison

SUBVENTION

Descriptif : La Région soutient des structures qui assurent une programmation professionnelle annuelle, généraliste ou spécialisée, parfois multisite ou itinérante, et qui jouent un rôle significatif dans l'aménagement du territoire régional.

Date de dépôt des dossiers : 30/10 N-1

Plus d'informations : <https://www.laregion.fr/Arts-de-la-Scene-Aide-a-la-saison>

Aide aux équipes artistiques

SUBVENTION

Descriptif : La Région soutient la création artistique régionale pour l'ensemble des disciplines du spectacle vivant : théâtre, cirque, arts de la rue, marionnette, musique et danse. Son intervention se décline en deux volets :

- L'aide à la création artistique ou à la reprise
- L'aide à la création en territoire

Volet n°1 : Projets de création artistique/reprise

Date de dépôt des dossiers : 30/11 N-1

Volet n°2 : Projets de création en territoire

Date de dépôt des dossiers : 15/11 N-1

Plus d'informations : <https://www.laregion.fr/Arts-de-la-scene-Aide-aux-equipes-artistiques-Volet-1-Projets-de-creation-artistique>

Aide aux festivals des arts de la scène

SUBVENTION

Descriptif : La Région soutient les festivals dans le domaine des Arts de la scène, pour l'ensemble des disciplines du spectacle vivant : théâtre, danse, musique classique et contemporaine, musiques actuelles, cirque, arts de la rue, marionnette, lorsqu'ils jouent un rôle significatif dans l'aménagement du territoire régional.

Date de dépôt des dossiers : 15/11 N-1

Plus d'informations : <https://www.laregion.fr/Arts-de-la-scene-Aide-aux-festivals>

Aide aux opérateurs structurants Scène d'envergure régionale

SUBVENTION

Descriptif : La Région Occitanie identifie et soutient un réseau d'acteurs culturels « de référence » dans le champ du spectacle vivant qui justifient d'une activité à l'année, d'un fort volume d'activité, d'un fort rayonnement et qui jouent un rôle particulièrement structurant au sein d'une ou de plusieurs filières du spectacle vivant et au niveau du territoire régional.

Volet n°1 : Scène d'envergure régionale

Volet n°2 : Equipes artistiques structurantes

Volet n°3 : Structures ressources

Date de dépôt des dossiers : 15/10/2026

Plus d'informations : <https://www.laregion.fr/Arts-de-la-scene-Aide-aux-operateurs-structurants-43861>

Contact(s) :

Direction de la Culture et du Patrimoine
Service Arts de la Scène
artsdelascene@laregion.fr

Langues et Culture régionales

Aide aux opérateurs structurants pour les langues et cultures occitanes et catalanes

SUBVENTION

Descriptif : La Région Occitanie souhaite conforter le maillage linguistique de son territoire au travers d'un ensemble d'acteurs « de référence » pour les langues et cultures occitanes et catalanes à l'échelle régionale agissant notamment dans les domaines suivants : l'enseignement et la formation en langues catalane et/ou occitane, la création artistique en occitan et catalan et sa diffusion, la présence du catalan et/ou de l'occitan dans la société (médias notamment), le collectage, la conservation, la valorisation et la transmission du patrimoine culturel immatériel occitan et catalan, la mise à disposition de ressources linguistiques, pédagogiques, culturelles, numériques etc.

Date de dépôt des dossiers : 2^e vendredi de novembre de l'année N-1, à minuit

Plus d'informations : <https://www.laregion.fr/Catalan-Occitan-Aide-operateurs>

Relais de proximité dans les territoires

SUBVENTION

Descriptif : La Région Occitanie souhaite conforter le maillage linguistique de son territoire au travers d'un ensemble d'acteurs « relais » pour les langues et cultures occitanes et catalanes à l'échelle régionale agissant notamment dans les domaines suivants : l'enseignement et la formation en langues catalane et/ou occitane, la création artistique en occitan et catalan et sa diffusion, la présence du catalan et/ou de l'occitan dans la société (médias notamment), le collectage, la conservation, la valorisation et la transmission du patrimoine culturel immatériel occitan et catalan, la mise à disposition de ressources linguistiques, pédagogiques, culturelles, numériques etc.

Date de dépôt des dossiers : 3^e vendredi de novembre de l'année N-1 à minuit

Plus d'informations : <https://www.laregion.fr/Catalan-Occitan-Aide-relais-linguistiques-territoires>

La Région engagée pour la créativité en langues occitane et catalane

SUBVENTION

Descriptif : La Région Occitanie met en place cette aide afin de soutenir la création en langues catalane et occitane dans ses formes et écritures contemporaines dans l'ensemble des domaines artistiques tels que le spectacle vivant (théâtre, musique, danse etc.), la littérature, la bande dessinée, l'audiovisuel, le jeu vidéo, les arts visuels et sonores... et de contribuer à la diversité artistique des œuvres en langues occitane et catalane au sein des réseaux de production et diffusion.

Volet n°1 : Aide au Projet

Volet n°2 : Aide au tremplin

Date de dépôt des dossiers : 2^e vendredi de novembre de l'année N-1 à minuit

Plus d'informations : <https://www.laregion.fr/Occitan-et-Catalan-La-Region-engagee-pour-la-creativite-en-langues-occitane-et>

Appel à projets - Total Festum - Solstice d'été / Feu de la Saint-Jean

APPEL À PROJETS

Descriptif : La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée souhaite faire la promotion et favoriser la diffusion, la pratique et la transmission festive des langues et cultures catalanes et occitanes auprès du grand public

Date de dépôt des dossiers : 2^e vendredi de novembre

Plus d'informations : <https://www.laregion.fr/Appel-a-projets-Total-Festum-Solstice-d-ete-Feu-de-la-Saint-Jean>

Contact(s) :

Direction de la Culture et du Patrimoine
Service - Occitan et catalan
languesregionales@laregion.fr

Équipements culturels et patrimoniaux

Équipements culturels et patrimoniaux structurants

SUBVENTION

Descriptif : Dans le cadre de sa politique culture et patrimoine, la Région soutient les équipements structurants participant à une dynamique culturelle de territoire.

Date de dépôt des dossiers : Les demandes de subvention pour le dispositif d'aide aux équipements culturels et patrimoniaux structurants peuvent être envoyées tout au long de l'année.

Le petit équipement dans les secteurs les plus fragiles

SUBVENTION

Descriptif : La Région pourra aider les acquisitions de petits matériels des professionnels uniquement dans les domaines suivants réputés fragiles : art contemporain, danse contemporaine, marionnette, musique électroacoustique contemporaine.

Date de dépôt des dossiers : Les demandes de subvention pour le dispositif d'aide aux équipements culturels et patrimoniaux structurants peuvent être envoyées tout au long de l'année.

Contact(s) :

Direction de la Culture et du Patrimoine
equipementsculturels@laregion.fr

Plus d'informations : <https://www.laregion.fr/Aide-aux-equipements-culturels-et-patrimoniaux-structurants>

Départements

Ariège (09)

Aide à la création

SUBVENTION

Descriptif : Le dispositif « Aide à la création » permet de soutenir des projets culturels présentés par les Compagnies, associations, entreprises personnes privées, implantées sur le territoire. Attentif à promouvoir la diversité culturelle, le Département soutient et accompagne ces équipes artistiques tout au long de leurs projets

Date de dépôt des dossiers : 30/04 de chaque année

Plus d'informations : <https://ariege.fr/guide-des-aides/aide-a-la-creation-2/>

Aide à la diffusion

SUBVENTION

Descriptif : Le Département soutient la diffusion culturelle en accompagnant les associations, les Communes et les Établissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI), afin d'encourager et développer la vie artistique tout au long de l'année sur l'ensemble du territoire. Cette aide inclut la diffusion numérique au dispositif d'aide à la diffusion du spectacle vivant

Date de dépôt des dossiers : 01/05/2026

Plus d'informations : <https://ariege.fr/guide-des-aides/aide-a-la-diffusion/>

Aide à la programmation

SUBVENTION

Descriptif : Le Conseil Départemental apporte son soutien aux structures qui ont parmi leurs objectifs le développement culturel de leur territoire, participent toute l'année à l'organisation d'événements et ont défini une programmation annuelle culturelle.

Plus d'informations : <https://ariege.fr/guide-des-aides/aide-a-la-programmation/>

Aide aux manifestations culturelles

SUBVENTION

Descriptif : Les festivals et manifestations qui irriguent le territoire ariégeois sont nombreux et diversifiés et participent, dans une dynamique départementale d'aménagement du territoire, au développement culturel et à la promotion artistique.

Date de dépôt des dossiers : 01/07/2026

Contact(s) : 05 61 02 09 25

Plus d'informations : <https://ariege.fr/guide-des-aides/aide-aux-manifestations-culturelles/>

Aide aux résidences de création

SUBVENTION

Descriptif : En 2023, la Commission permanente du Conseil Départemental a sensiblement élargi le dispositif « Aide à la création d'œuvres artistiques » en établissant une aide aux petits lieux de résidences de création autres que les structures réputées référentes.

Plus d'informations : <https://ariege.fr/guide-des-aides/aide-aux-residences-de-creation/>

Soutien à la culture occitane

SUBVENTION

Descriptif : Le Département participe à la mise en valeur de la richesse culturelle et linguistique de l'Ariège en apportant un soutien financier aux associations œuvrant dans le domaine Occitan (Associations organisatrices de festivals et d'animations diverses / structures œuvrant dans le domaine de l'enseignement, de la diffusion et du collectage).

Date de dépôt des dossiers : 30/09/2026

Plus d'informations : <https://ariego.fr/guide-des-aides/aide-soutient-a-la-culture-occitane/>

Contact(s) :

Conseil Départemental de l'Ariège Service Culture, Jeunesse et Sport BP 60023 09001 FOIX Cedex
sec-cjs.dcsep@ariego.fr

Aude (11)

Aide à la production artistique

SUBVENTION

Descriptif : L'action du Département dans le domaine du spectacle vivant a pour objectifs de favoriser l'accès du public à des propositions culturelles et artistiques de qualité, de soutenir la création artistique et d'accompagner les professionnels du secteur dans la recherche d'une économie viable de leurs activités.

En la matière, le Département apporte son concours aux structures artistiques (collectif d'artistes, compagnie dramatique ou chorégraphique, entreprise artistique et culturelle etc.) pour la production de spectacles destinés à une diffusion au sein des réseaux professionnels.

Aides en faveur des festivals et programmations artistiques

SUBVENTION

Descriptif : L'action du Département dans le domaine du spectacle vivant a pour objectifs de favoriser l'accès du public à des activités culturelles et artistiques de qualité et de soutenir les professionnels du secteur. Elle contribue notamment à une meilleure distribution de l'offre artistique sur le territoire départemental.

En la matière, le Département apporte son concours à l'organisation de festivals, manifestations et programmations artistiques comprenant des représentations de spectacles, des concerts et des activités culturelles (stages, ateliers de sensibilisation, résidences d'artistes) accessibles du grand public.

Aide en faveur des structures artistiques permanentes (lieux de spectacle et organismes itinérants)

SUBVENTION

Descriptif : L'action du Département dans le domaine du spectacle vivant a pour objectifs de favoriser l'accès du public à des propositions culturelles et artistiques de qualité et de soutenir les professionnels du secteur. Elle vise notamment à consolider l'offre d'accueil et de diffusion sur le territoire départemental et son insertion dans les réseaux régionaux et nationaux du spectacle.

En la matière, le Département apporte son concours aux structures associatives et publiques pour la réalisation d'un projet de développement artistique et culturel global.

Date de dépôt des dossiers : avant le 31 décembre de l'année précédant l'action

Plus d'informations : <https://www.aude.fr/des-aides-pour-soutenir-le-spectacle-vivant>

Aveyron (12)

Festivals et manifestations culturelles aveyronnaises

SUBVENTION

Descriptif : Le Département soutient les festivals et événements à forte notoriété et les manifestations qui animent le territoire aveyronnais. Ce dispositif concerne trois catégories d'événements programmés en Aveyron dans les domaines du spectacle vivant, de la littérature, des arts visuels, du cinéma, de la culture occitane animant ainsi notre territoire et notamment nos lieux patrimoniaux.

- Festivals et manifestations à forte notoriété
- Manifestations animant le territoire rural
- Soutien à la pratique amateur en lien avec le territoire

Date de dépôt des dossiers :

- Saison culturelle sur l'année civile : dépôt avant la première date de la saison,
- Saison culturelle sur l'année scolaire : dépôt des dossiers en septembre,
- Manifestations ponctuelles et festivals : dépôt deux mois avant la manifestation

Contact(s) :

Pôle Territoires et Transitions

Direction de la culture, du patrimoine et de la lecture publique

Bénédicte AYMARD benedicte.aymard@aveyron.fr 05.65.75.82.54

Plus d'informations : <https://aveyron.fr/pages/culture/festivals-et-manifestations-culturelles-aveyronnaises>

Partenariat départemental avec les structures culturelles et les territoires

SUBVENTION

Descriptif : Il s'agit d'apporter une aide aux structures professionnelles dont certaines ont un lieu dédié qui proposent une programmation culturelle et diversifiée développant ainsi une politique de création et de diffusion sur l'année, intégrant des actions artistiques et un travail sur un territoire élargi au-delà de leur lieu d'implantation.

Il s'agit également de soutenir les intercommunalités ayant développé un projet culturel sur leur territoire en lien avec le projet culturel départemental.

Date de dépôt des dossiers :

- Saison culturelle sur l'année civile : dépôt avant la première date de la saison
- Saison culturelle sur l'année scolaire : dépôt des dossiers en septembre
- Résidence de création : dépôt deux mois avant le début de la résidence

Contact(s) :

Pôle Territoires et Transitions

Direction de la culture, du patrimoine et de la lecture publique

Bénédicte AYMARD benedicte.aymard@aveyron.fr 05.65.75.82.54

Plus d'informations : <https://aveyron.fr/pages/culture/parteneriat-departemental-avec-les-structures-culturelles-et-les-territoires>

« Résidence d'Artiste(s) en collège » - Année scolaire 2026-2027

APPEL À PROJETS

Descriptif : Ce programme initié par le Département propose une expérience unique aux établissements scolaires, lors de l'accueil en immersion d'une équipe artistique d'Aveyron ou d'Occitanie dans le collège, permettant ainsi de soutenir une étape de création d'une œuvre.

Date de dépôt des dossiers : 30/09/2026

Contact(s) :

Direction de la culture, du patrimoine et de la lecture publique

Stéphanie CASTANIE stephanie.castanie@aveyron.fr 05 65 75 82 56

Plus d'informations : <https://aveyron.fr/pages/soutien-leducation-artistique-et-culturelle/residences-dartistes-en-college>

« Arts vivants au collège » - Année scolaire 2026-2027

APPEL À PROJETS

Descriptif : L'opération « Arts vivants au collège » permet aux collégiens de la 6e à la 3e d'assister à une représentation de spectacle vivant, accompagnée d'actions de médiation par un·e intervenant·e professionnel·le, en complément du travail effectué toute l'année par les équipes pédagogiques.

Date de dépôt des dossiers : 30/09/2026

Contact(s) :

Direction de la culture, du patrimoine et de la lecture publique

Stéphanie CASTANIE stephanie.castanie@aveyron.fr 05 65 75 82 56

Plus d'informations : <https://aveyron.fr/pages/soutien-leducation-artistique-et-culturelle/arts-vivants-au-college>

Gard (30)

Soutien aux lieux culturels structurants d'intérêt départemental

SUBVENTION

Descriptif : Soutenir les structures culturelles développant un projet artistique et culturel participant à la structuration et l'irrigation culturelle du territoire.

Date de dépôt des dossiers : Il est recommandé de déposer un dossier avant le 30 novembre de l'année en cours pour l'année suivante.

Soutien aux lieux de résidence d'artistes

SUBVENTION

Descriptif : Soutenir les lieux d'accueil de résidence d'artistes du territoire départemental qui développent des actions culturelles de sensibilisation des populations.

Date de dépôt des dossiers : Il est recommandé de déposer un dossier avant le 30 novembre de l'année en cours pour l'année suivante.

Soutien aux artistes en résidence

SUBVENTION

Descriptif : L'aide porte sur les frais liés à une résidence permettant la création d'un spectacle, d'une œuvre ou d'un enregistrement (salaires des artistes, location du lieu, hébergement, technique, etc.) dans le but de soutenir les artistes en résidence dans le cadre de leurs projets de création.

Date de dépôt des dossiers : Il est recommandé de déposer le dossier à minima 6 mois avant la résidence.

Soutien aux festivals dans le domaine du spectacle vivant et des arts visuels

SUBVENTION

Descriptif : A travers cette politique de soutien aux festivals, le Département encourage la diversité des esthétiques, l'irrigation des zones les plus éloignées, la qualité artistique ; il porte une attention particulière aux festivals hors période estivale, aux tarifs accessibles, impliquant la population et s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

Date de dépôt des dossiers : Il est recommandé de déposer les dossiers 8 mois avant la manifestation.

Soutien à la diffusion culturelle territoriale (saisons des communautés de communes et programmations des structures de diffusion)

SUBVENTION

Descriptif : Cette aide permet de soutenir les programmations artistiques professionnelles dans le domaine du spectacle vivant et des arts visuels, comprenant des représentations de spectacles, des concerts, des expositions, autour d'une ligne artistique forte, sous forme de saison ou d'une présence artistique professionnelle itinérante sur le territoire du Gard.

Date de dépôt des dossiers : Il est recommandé de déposer un dossier avant le 30 novembre de l'année en cours pour l'année suivante.

Aide au fonctionnement des équipes artistiques professionnelles dans le domaine du spectacle vivant

SUBVENTION

Descriptif : Cette aide au fonctionnement s'adresse à des structures dont le rayonnement départemental, la régularité professionnelle et les capacités de recherche, de création, de diffusion et de sensibilisation des populations font également l'objet du soutien d'autres collectivités ou partenaires institutionnels.

Date de dépôt des dossiers : Les dossiers seront à déposer avant le 30 novembre de l'année en cours pour l'année suivante.

Soutien à la création dans le domaine du spectacle vivant

SUBVENTION

Descriptif : Cette subvention a pour but de soutenir la vitalité de l'offre artistique professionnelle gardoise dans tous les champs du spectacle vivant, d'encourager la diversité artistique, en portant une attention aux formes innovantes croisant plusieurs disciplines et de soutenir les créatrices et les créateurs et favoriser l'émergence des équipes artistiques.

Date de dépôt des dossiers : Il est recommandé de déposer les projets avant le 30 novembre de l'année en cours pour l'année suivante.

Bourses d'artistes

SUBVENTION

Descriptif : Cette subvention a pour but de soutenir la vitalité de l'offre artistique professionnelle gardoise dans tous les champs des arts visuels, d'encourager la diversité artistique, en portant une attention aux formes innovantes croisant plusieurs disciplines et de favoriser l'émergence des artistes.

Date de dépôt des dossiers : Il est recommandé de déposer les projets avant le 30 novembre de l'année en cours pour l'année suivante.

Soutien aux actions de valorisation et de transmission des patrimoines matériels et immatériels et aux actions contribuant à la réflexion historique, philosophique ou scientifique

SUBVENTION

Descriptif : Les patrimoines constituent des sources d'identité, de cohésion et de compréhension qu'il est essentiel de transmettre et de partager. Le Département souhaite promouvoir et apporter son soutien aux actions développées dans ce domaine : il s'agit notamment des structures ressources qui mettent à disposition une offre documentaire, organisent des séminaires de réflexion, des structures qui transmettent la langue occitane et des associations ou collectivités qui initient des manifestations qui concourent à enrichir la réflexion historique, philosophique ou scientifique.

Date de dépôt des dossiers : Les dossiers seront à déposer à minima 8 mois avant la tenue de la manifestation.

Soutien aux manifestations culturelles d'intérêt local

SUBVENTION

Descriptif : Le Département pourra soutenir des événements culturels organisés localement, qui ne s'inscrivent pas dans les critères de la politique culturelle départementale mais présentent un intérêt majeur pour un bassin de vie.

Date de dépôt des dossiers : Il est recommandé de déposer les dossiers 6 mois au moins avant la tenue de la manifestation.

Plus d'informations : <https://www.gard.fr/mes-demarches/pour-la-vie-culturelle/les-aides-pour-la-culture>

Artistes au collège

APPEL À PROJETS

Descriptif : Théâtre, musique, danse, cinéma, cirque, photographie... Le dispositif « Artistes au collège » se décline sous différentes formes selon les parcours, avec la même ambition : Favoriser l'accès à la culture pour toutes et tous.

Date de dépôt des dossiers : 27/06/2026

Plus d'informations : <https://gard.mon-ent-occitanie.fr/artistes-au-college/>

Haute-Garonne (31)

Aide à la programmation de lieux permanents de création et/ou de diffusion artistique et culturelle

SUBVENTION

Descriptif : Cette aide a pour but de soutenir la programmation des lieux permanents de diffusion et/ou de création artistique ou culturelle.

Date de dépôt des dossiers : La demande de subvention doit être déposée avant le 30/06 de l'année pour laquelle l'aide est sollicitée, ou le 31/12 de l'année n pour les structures inscrivant leur activité en année N/N+1

Aide à l'organisation de saisons et d'événements culturels

SUBVENTION

Descriptif : Cette aide a pour but d'accompagner la diffusion culturelle sur l'ensemble de la Haute-Garonne en soutenant les opérateurs qui, en adéquation avec les objectifs de la politique culturelle départementale, participent par leurs actions de diffusion à l'animation du territoire et favorisent l'irrigation et la dynamique culturelle des territoires.

Date de dépôt des dossiers : La demande de subvention doit être déposée pour les saisons : avant le 30/06 de l'année pour laquelle l'aide est sollicitée, ou avant le 31/12 de l'année N pour les structures inscrivant leur activité en année N/N+1 pour les événements ponctuels : au plus tard 3 mois avant la date de commencement de l'évènement.

Soutien aux équipes artistiques : aide à la création / aide à la diffusion

SUBVENTION

Descriptif : Cette aide a pour but de soutenir la création artistique haut-garonnaise dans la diversité de ses expressions et favoriser sa diffusion.

Date de dépôt des dossiers : La demande de subvention doit être déposée au plus tard 3 mois avant la date de la 1ère représentation de la création (y compris hors département) au plus tard 3 mois avant la première des dates pour lesquelles une aide à la diffusion est sollicitée.

Soutien aux projets culturels

SUBVENTION

Descriptif : Accompagner le développement de projets culturels dont les caractéristiques et les ambitions s'inscrivent en adéquation avec les objectifs de la politique culturelle du Conseil départemental.

Date de dépôt des dossiers : La demande de subvention doit être déposée avant le 30/06 de l'année pour laquelle l'aide est sollicitée, ou le 31/12 de l'année n pour les structures inscrivant leur activité en année N/N+1.

Aide à l'investissement pour les équipements culturels privés

SUBVENTION

Descriptif : Soutenir les associations ou sociétés culturelles dans leurs projets de construction, aménagement, équipement, rénovation ou mise aux normes d'infrastructures culturelles implantées sur le territoire de Haute-Garonne.

Pour les associations et organismes privés, les aides pour "Acquisition (équipement, matériels) et/ou Travaux" sont suspendues.

Contact(s) :

Direction Interventions et Coordination Budgétaire
Services Coordination Financière & Instruction des Subventions Culturelles
sicb@cd31.fr 09 05 34 33 38 03 ou 05 34 33 38 01

Plus d'informations : <https://culture.haute-garonne.fr/aides-aux-acteurs-culturels>

Label « Comme à la maison »

SUBVENTION

Descriptif : Le Conseil départemental soutient les lieux culturels engagés dans la bifurcation écologique à travers le label "Comme à la maison" en apportant un appui financier et technique.

Date de dépôt des dossiers : à venir pour 2027

Plus d'informations : <https://culture.haute-garonne.fr/label-comme-la-maison>

Contact(s) :

Service Ingénierie, Coopération, Innovation - culture@cd31.fr

Appel à candidatures départemental - Saison culturelle 2027-2028

SUBVENTION

Descriptif : Vous êtes artistes professionnel·le·s, chargé·e·s de diffusion, votre structure est basée en Haute-Garonne ou dans un département limitrophe, vous souhaitez proposer un spectacle ? Un concert ? Une action de médiation ? Prenez connaissance des différentes programmations portées par le Département de la Haute-Garonne puis remplissez le formulaire.

Date de dépôt des dossiers : 14/09/2026

Plus d'informations : <https://culture.haute-garonne.fr/appel-candidatures-departemental-saison-culturelle-2027-2028>

Contact(s) :

Les festivals et tournée départementale

Direction des Arts Vivants et Visuels - Marion Guérin Brossard - Coordination du festival
contact.dav@cd31.fr - 05 34 45 58 30

Festival 31 Notes d'été

Direction des Arts Vivants et Visuels - Emilie Reynal - Coordination du festival
contact.dav@cd31.fr - 05 34 45 58 30

Les concerts club – Festival Jazz sur son 31

Direction des Arts Vivants et Visuels - Soufiane Djaffer, Responsable du Festival & Fabienne Lacoste, Coordination du festival - contact.dav@cd31.fr - 05 34 45 58 30

Actions culturelles de la médiathèque départementale

Médiathèque départementale - Audrey Poujade cheffe de service culture et Véronique Martin chargée de mission culture - MD.Animation@cd31.fr - 05 61 28 77 00

Lieu de création – Espace Roguet

Direction des Arts Vivants et Visuels - Amélie Eminet Responsable & Clémence Bertino
Coordinatrice de la programmation - contact.dav@cd31.fr - 05 34 45 58 30

Lieux départementaux

Archives départementales – Saint-Gaudens

Direction des Archives et du Patrimoine culturel - Sophie Barthès-Marcilly - Responsable de l'action culturelle et éducative - 05 34 32 50 00 - archives.action.culturelle@cd31.fr

Musée Départemental de la Résistance et de la Déportation

Musée départemental de la Résistance & de la Déportation - Clémentine Busser - Responsable pôle Publics et Expositions - musee-resistance@cd.31.fr - 05 34 33 17 40

Abbaye de Bonnefont – Proupiary

Aurélié Gonzalez - Responsable de site - 06 71 10 35 51 - aurelie.gonzalez@cd31.fr

Musée de l'Aurignacien – La Préhistoire en Haute-Garonne

Sébastien Marzin - Directeur - accueil@musee-aurignacien.com - 05 61 90 90 72

Musée archéologique départemental

Josabeth Millereux - Conservatrice du Musée archéologique - musee-archeologique@cd31.fr - 05 61 88 31 79

Gers (32)

Soutien aux équipes artistiques professionnelles

SUBVENTION

Descriptif : Le Département du Gers soutient chaque année des équipes artistiques professionnelles et ensembles musicaux dans l'ensemble des esthétiques du spectacle vivant : théâtre, cirque, arts de la rue, marionnettes, musique et danse. En 2022, la collectivité a créé un dispositif de soutien financier plus adapté à leurs actions. Le dispositif de soutien s'appuie sur 5 types d'aides cumulables, sauf pour l'aide à la création et à la diffusion la même année.

Aide à la création

Aide à la diffusion

Aide aux actions d'EAC

Aide à la mise en partage d'espace de travail

Aide exceptionnelle à un projet "ponctuel"

Date de dépôt des dossiers : 31 décembre de chaque année

Plus d'informations : <https://www.gers.fr/aides-infos-pratiques/culture/soutiens-financiers/soutien-aux-equipes-artistiques-professionnelles>

Soutien aux Associations culturelles départementales

SUBVENTION

Descriptif : Le Département du Gers soutient chaque année des associations culturelles menant des actions d'intérêt départemental dans les domaines de la diffusion, de la création, de l'éducation artistique et culturelle et de l'enseignement artistique.

Date de dépôt des dossiers : 31 mai de chaque année

Plus d'informations : <https://www.gers.fr/aides-infos-pratiques/culture/soutiens-financiers/soutien-aux-associations-culturelles-departementales>

Cultura en camin !

APPEL À PROJETS

Descriptif : Le Département du Gers, à travers son service Action Culturelle Territoriale, lance la première édition de l'appel à projets Cultura en camin ! Cette initiative s'inscrit dans une volonté de soutenir le développement d'actions d'éducation artistique et culturelle (EAC) sur l'ensemble du territoire.

Date de dépôt des dossiers : à venir pour 2027

Plus d'informations : <https://www.addagers.fr/2026/04/le-departement-du-gers-lance-lappel-a-projets-cultura-en-camin-2026/>

Contact(s) :

Département du Gers
Service de l'action culturelle territoriale
culture@gers.fr 05 62 67 31 94

Hérault (34)

Informations en cours de collecte

Lot (46)

Soutien aux acteurs structurants labellisés

SUBVENTION

Descriptif : Le Département du Lot soutient les acteurs structurants ainsi que les structures bénéficiaires d'un label ou faisant partie d'un réseau national dans le champ du spectacle vivant, des arts visuels, de la culture scientifique ou de la culture occitane et développant des activités de création, de diffusion ou de médiation.

Plus d'informations :

https://lot.fr/sites/lot.fr/files/fiche_dispositif_culture_soutien_acteurs_structurants_labellises.pdf

Soutien aux manifestations culturelles départementales et festivals

SUBVENTION

Descriptif : L'action du Département du Lot a pour objet d'accompagner les associations dans la mise en œuvre de festivals, dans le domaine du spectacle vivant et des arts visuels.

Plus d'informations : [https://lot.fr/sites/lot.fr/files/fiche_dispositif_culture -
soutien aux manifestations culturelles départementales et festivals 1.pdf](https://lot.fr/sites/lot.fr/files/fiche_dispositif_culture_-_soutien_aux_manifestations_culturelles_departementales_et_festivals_1.pdf)

Soutien en faveur de la création et diffusion de spectacle vivant

SUBVENTION

Descriptif : L'action du Département du Lot a pour objet d'accompagner les équipes artistiques professionnelles dans leurs projets de création par le biais de trois types de soutiens : une aide à la création, une aide à la diffusion, et une aide ponctuelle.

Plus d'informations : [https://lot.fr/sites/lot.fr/files/fiche_dispositif_culture -
soutien en faveur de la creation et diffusion de spectacle vivant 1.pdf](https://lot.fr/sites/lot.fr/files/fiche_dispositif_culture_-_soutien_en_faveur_de_la_creation_et_diffusion_de_spectacle_vivant_1.pdf)

Soutien en faveur de la langue et de la culture occitanes

SUBVENTION

Descriptif : L'intervention du Département a pour objet de soutenir les associations qui par leurs initiatives contribuent à faire connaître, rendre accessible la langue et la culture occitanes. Elles participent à l'animation du territoire.

Plus d'informations : [https://lot.fr/sites/lot.fr/files/fiche_dispositif_culture -
soutien en faveur de la langue et culture occitanes.pdf](https://lot.fr/sites/lot.fr/files/fiche_dispositif_culture_-_soutien_en_faveur_de_la_langue_et_culture_occitanes.pdf)

Date de dépôt des dossiers : 31/01/2027

Contact(s) :

Service Culture et Sport

culture.sport.devl@lot.fr 05.65.53.43.81

Tiers-lieux

SUBVENTION

Descriptif : Cette aide a pour but de soutenir le soutien au lancement d'un tiers-lieu. Sont éligibles les dépenses d'acquisitions foncières ou immobilières préalables au projet, les dépenses d'investissement, d'étude et de maîtrise d'œuvre, ainsi que les dépenses de mobilier et d'équipements informatiques.

Plus d'informations : [https://lot.fr/sites/lot.fr/files/fiche_18 - tiers lieux.pdf](https://lot.fr/sites/lot.fr/files/fiche_18_-_tiers_lieux.pdf)

Équipements culturels

SUBVENTION

Descriptif : Cette aide a pour but de soutenir le soutien au lancement d'un équipement culturel. Sont éligibles les dépenses d'acquisitions foncières ou immobilières préalables au projet, les dépenses d'investissement, d'étude et de maîtrise d'œuvre, ainsi que les dépenses de mobilier et d'équipements informatiques.

Plus d'informations : https://lot.fr/sites/lot.fr/files/fiche_10_-_equipements_culturels.pdf

Contact(s) :

Service Développement local et Aides aux collectivités
05.65.53.41.32

Lozère (48)

Aide aux associations locales

SUBVENTION

Descriptif : Cette aide est destinée à accompagner l'animation culturelle des cantons de Lozère, dans le cadre de la recherche d'un équilibre territorial et d'une complémentarité avec le programme d'aide aux manifestations d'intérêt départemental.

Plus d'informations : https://lozere.fr/sites/default/files/upload/01-le-conseil-general/documents/culture_aide_associations_locales.pdf

Aide à la création artistique

SUBVENTION

Descriptif : Cette aide est destinée aux projets professionnels de création artistique dans le domaine du spectacle vivant, des arts visuels et numériques.

Plus d'informations : https://lozere.fr/sites/default/files/upload/01-le-conseil-general/documents/culture_aide_creation_artistique.pdf

Aide au fonctionnement pour les structures culturelles et artistiques d'intérêt départemental

SUBVENTION

Descriptif : Cette aide est destinée à accompagner le développement des structures culturelles professionnelles qui s'inscrivent dans un fonctionnement annuel et dont les activités sont régulières sur le territoire.

Plus d'informations : https://lozere.fr/sites/default/files/upload/01-le-conseil-general/documents/culture_aide_fonctionnement_structures_culturelles_artistiques_interet_dep.pdf

Aide aux manifestations culturelles et artistiques d'intérêt départemental

SUBVENTION

Descriptif : Cette aide est destinée à accompagner le développement des manifestations culturelles et artistiques qui présentent un intérêt départemental du fait du niveau de leur programmation et de leur rayonnement.

Plus d'informations : https://lozere.fr/sites/default/files/upload/01-le-conseil-general/documents/culture_aide_manifestations_culturelles_artistiques_interet_dep.pdf

Édition et valorisation des connaissances scientifiques, patrimoniales ou linguistiques

SUBVENTION

Descriptif : Cette aide est destinée à accompagner la diffusion des recherches conduites par des associations sur le département de la Lozère par le biais notamment de publications de revues, d'éditions d'ouvrages, d'expositions, de conférences, de colloques...

Plus d'informations : https://lozere.fr/sites/default/files/upload/01-le-conseil-general/documents/culture_edition_valorisation_connaissances_scientifiques_patrimoniales_linguistiques.pdf

Contact(s) :

Direction Générale Adjointe de la Solidarité Territoriale
Direction du Développement Éducatif et Culturel
associations@lozere.fr 04 66 49 66 16

Hautes-Pyrénées (65)

Arts vivants

SUBVENTION

Descriptif : Cette aide a pour but de favoriser la mise en œuvre d'actions culturelles diversifiées d'intérêt départemental et se décline sous plusieurs sous thématiques :

- Compagnies professionnelles
 - Festivals de musique classique ou de danse
 - Festivals de théâtre
 - Festivals de musiques actuelles
 - Pratiques artistiques : musique
 - Pratiques artistiques : ateliers de théâtre ou écoles de cirque
-

Programmation et diffusion

SUBVENTION

Descriptif : Cette aide se décline en 2 sous-thématiques :

- Programmation artistique transversale
 - Lieux de diffusion
-

Date de dépôt des dossiers : du 1^{er} décembre de l'année N-1 au 31 janvier selon l'aide sollicitée

Plus d'informations : <https://www.calameo.com/read/007182519b871c48ae5c3>

<https://subventions.ha-py.fr/>

Contact(s) :

Service Arts Vivants, Arts Plastiques
Emma Sabatié 05 62 56 77 92 emma.sabatie@ha-py.fr
Hélène Thieffry 05 62 56 71 36 helene.thieffry@ha-py.fr
Aude Senmartin 05 62 56 71 30 aude.senmartin@ha-py.fr

Pyrénées-Orientales (66)

Une attention particulière est portée par le Département des Pyrénées-Orientales aux activités artistiques et propositions culturelles en direction des publics qui entrent dans son champ de compétence : petite enfance, collégiens et jeunes, publics âgés, ou encore personnes souffrant de handicap, personnes éloignées de la culture.

De la même façon, seront pris en compte l'impact environnemental des projets, la sensibilisation des publics et les initiatives éco-responsables allant dans le sens de la transition écologique.

Ces dispositifs n'ont pas vocation à soutenir : les projets, fêtes ou manifestations à caractère cultuel, caritatif ou commercial.

Soutien aux équipes artistiques : aide à la création et à la diffusion

SUBVENTION

Descriptif : Ces aides ont pour objectif :

Axe 1 : Aider les projets professionnels de création artistique dans le domaine du spectacle vivant, des arts visuels et numériques.

Axe 2 : Soutenir la diffusion des œuvres et des équipes artistiques

Soutien aux événements culturels et saisons culturelles (festivals, événements littéraires, résidences artistiques...)

SUBVENTION

Descriptif : Accompagner le développement des manifestations culturelles et artistiques qui présentent un intérêt départemental du fait de leur programmation (origine des équipes artistiques, qualité et originalité de la programmation...) ou de leur rayonnement sur le territoire. Soutenir les événements de moindre envergure qui se déroulent sur des zones peu dotées en offre culturelle. Accompagner les structures qui organisent à l'année des résidences d'artistes.

Soutien aux lieux de diffusion de spectacles vivants et aux tiers-lieux culturels

SUBVENTION

Descriptif : Aider et soutenir la diffusion artistique et culturelle professionnelle sur le territoire des Pyrénées-Orientales

Soutien aux structures culturelles et artistiques d'intérêt départemental

SUBVENTION

Descriptif : Ces aides ont pour objectif :

Axe 1 : Aider les associations culturelles et artistiques qui fédèrent un réseau d'acteurs autour de leur discipline et qui proposent, à l'année, des actions culturelles, artistiques éducatives et scientifiques, des formations et des projets fédérateurs.

Axe 2 : Aider les structures qui proposent des actions d'ingénierie et d'accompagnement en direction des acteurs culturels en vue de leur structuration et de leur diffusion ; soutenir également les équipes artistiques dans leur démarche de diffusion et de structuration.

Soutien aux activités de médiation et de pratiques artistiques

SUBVENTION

Descriptif : Soutenir les actions de médiation et de sensibilisation en direction de publics spécifiques, éloignés des contenus culturels et artistiques (dispositifs d'éducation artistique et culturelle, ateliers de découverte et d'initiation aux pratiques artistiques...).

Modalités et date de dépôt des dossiers : avant le 31 janvier de l'année au titre de laquelle la subvention est sollicitée, par courrier pour les organismes publics et sur la plateforme « pass66.fr » pour les structures associatives.

Soutien à l'acquisition de matériels et équipements (section d'investissement)

SUBVENTION (Section investissement)

Descriptif : Ces aides ont pour objectif :

Axe 1 : Soutenir l'acquisition de matériels destinés à la mobilité des œuvres et des contenus culturels et/ou destinés à être mutualisés avec d'autres structures culturelles.

Axe 2 : Soutenir l'acquisition d'instruments et de petits matériels nécessaires à l'activité d'enseignement

Soutien aux structures de types tiers-lieux culturels (section d'investissement)

SUBVENTION (Section investissement)

Descriptif : Soutenir les études et les travaux de création, de réhabilitation de locaux destinés à la mise en œuvre de tiers lieux culturels et l'équipement nécessaire à leur fonctionnement.

Modalités et date de dépôt des dossiers investissement : tout au long de l'année sur la plateforme « Pass66.fr » pour les structures associatives et par courrier pour les organismes publics.

Plus d'informations : <https://www.ledepartement66.fr/nos-aides/>

Contact : Delphine Lavoisier / delphine.rocher@cd66.fr

« Tous au spectacle » Édition 2027

APPEL À PROJETS

“Programmation culturelle de spectacles vivants et d'ateliers d'art plastiques et visuels” pour la dynamisation culturelle du territoire et la circulation des équipes artistiques locales et de leurs œuvres.

Date de dépôt des candidatures : 18/09/2026

Plus d'informations : <https://www.ledepartement66.fr/dossier/les-appels-a-projets/>

Tarn (81)

Tarn en scène aide à la diffusion : théâtre, cirque et arts de la rue

SUBVENTION

Descriptif : Le Département s'attache à renforcer le maillage culturel du territoire en lien avec les acteurs culturels, afin de proposer une offre de proximité et de qualité. Tarn en Scène est un dispositif d'aide à la diffusion de spectacles, pour des porteurs de projet : communes, communautés de communes ou associations.

Plus d'informations : <https://www.tarn.fr/votre-departement/agit-a-vos-cotes/pour-la-culture-et-le-patrimoine/tarn-en-scene-aide-a-la-diffusion-theatre-cirque-et-arts-de-la-rue>

Contact(s) :

Direction Attractivité et Culture – Service de la culture
tarnenscene@tarn.fr

Tarn-et-Garonne (82)

Politique ACAS : aide aux acteurs structurants et labellisés

SUBVENTION

Descriptif : Le Conseil départemental soutient les associations et équipements qui, de par leur rayonnement et l'originalité de leur positionnement, revêtent un caractère unique et structurant pour le territoire notamment sur les volets de la diffusion et de l'Éducation Artistique et Culturelle.

Politique FEST : aide aux festivals et manifestations culturelles à fort rayonnement ou aux festivals de territoire

SUBVENTION

Descriptif : Le Conseil départemental soutient les festivals à rayonnement départemental et national qui contribuent à enrichir l'offre culturelle ainsi qu'à développer l'attractivité et le dynamisme du territoire (ex : festivals de musique, de théâtre, de danse, de cirque, de photographie, de sculpture). Le montant de la subvention est variable au-regard du rayonnement du festival et des jauges recensées

Politique INIC : aide aux initiatives culturelles

SUBVENTION

Descriptif : Le Conseil départemental soutient les compagnies professionnelles implantées sur le territoire dans leur projet de création et de diffusion (ex : danse, musique, théâtre, arts du cirque, arts de rue).

Politique PRAR : soutien à la présence et la diffusion artistique

SUBVENTION

Descriptif : Le Conseil départemental soutient les compagnies professionnelles implantées sur le territoire dans leur projet de création et de diffusion (ex : danse, musique, théâtre, arts du cirque, arts de rue)

Politique PRIS : aide aux projets innovants et/ou à impact social

SUBVENTION

Descriptif : Le Conseil départemental soutient les initiatives innovantes qui développent la culture auprès des publics cibles des politiques du Conseil départemental (collégiens, jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance, publics empêchés...).

Date de dépôt des dossiers : 31/10 de l'année N- 1

Politique POCI : aide aux politiques culturelles intercommunales et aux projets culturels de territoires

SUBVENTION

Descriptif : Le Conseil départemental soutient les EPCI dans la mise en œuvre de projets culturels en lien avec le tissu associatif et/ou les partenaires institutionnels au bénéfice des habitants du territoire.

Date de dépôt des dossiers : Les demandes peuvent être déposées tout au long de l'année.

Politique ETON : aide à la programmation de spectacles durant l'été en milieu rural sur le territoire dans le cadre de l'opération « L'étonnant été »

SUBVENTION

Descriptif : Le Conseil départemental soutient les organisateurs qui programment un spectacle durant l'été en milieu rural, parmi les artistes sélectionnés dans le cadre de l'opération « L'étonnant été » figurant dans le guide annuel édité par le Conseil départemental.

Date de dépôt des dossiers : entre mars et octobre de l'année en cours

Plus d'informations :

- Dépôt des demandes de subvention sur le portail du Conseil départemental :

<https://www.tarnetgaronne.fr/demarches-et-subventions>

- Règlement départemental des subventions aux associations : <https://www.tarnetgaronne.fr/aides-aux-associations>

Contact(s) :

Direction des Affaires culturelles : 05 63 91 77 20 service.culture@tarnetgaronne.fr



Toulouse Métropole

Aide en investissement ou aide à la création

SUBVENTION

Date de dépôt des dossiers : 12/02/2027

Aide au fonctionnement, évènement et action spécifique

SUBVENTION

Date de dépôt des dossiers : 16/10/2026

Associations soutenues au fonctionnement et bénéficiant d'avance

SUBVENTION

Date de dépôt des dossiers : 19/09/2026

Plus d'informations : <https://metropole.toulouse.fr/demarches/demande-subvention>

Contact(s) : guichet.unique.subvention@courriel.toulouse.fr

Expérimentation culturelle

APPEL À PROJETS

Descriptif : Satisfaisant aux enjeux de plusieurs politiques publiques tout en privilégiant une exigence artistique, « l'expérimentation culturelle » accompagne les transitions et les changements culturels qui s'opèrent sur les territoires. En cohérence avec les spécificités et les attentes de ces derniers, ce levier d'action permet d'initier des coopérations avec les opérateurs lauréats de cet appel à projets.

Résidence artistique et culturelle en maternelle

APPEL À PROJETS

Descriptif : Depuis 2019, la Mairie de Toulouse finance et pilote une résidence artistique et culturelle en direction des enfants âgés de 3 à 6 ans allant à l'école maternelle situées en Réseau Éducation Prioritaire. Ce projet est organisé en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie (DRAC) et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN31).

Date de dépôt des dossiers : avril de chaque année

Contact(s) :

Direction du Développement Culturel

Élise SUBRA-MADERN 05 61 22 26 54 elise.subra-madern@toulouse-metropole.fr

Plus d'informations : <https://metropole.toulouse.fr/actualites/residence-artistique-et-culturelle-en-maternelle>

Appel à projet égalité femmes-hommes

APPEL À PROJETS

Descriptif : Chaque année, la Mission Égalité Diversités lance un appel à projet en matière d'égalité femmes-hommes.

Plus d'informations : <https://metropole.toulouse.fr/actualites/appe-projet-egalite-femmes-hommes-zoom-sur-les-laureats>

Appel à projet lutte contre les discriminations, promotion de la diversité culturelle

APPEL À PROJETS

Descriptif : Chaque année, la Mission Égalité Diversités lance un appel à projet en matière de lutte contre les discriminations et promotion des diversités culturelles.

Plus d'informations : <https://metropole.toulouse.fr/actualites/appe-projet-lutte-contre-les-discriminations-promotion-de-la-diversite-culturelle-zoom-sur-les-laureats#presentation>

Montpellier Méditerranée Métropole et Ville de Montpellier

Dispositif d'aide au fonctionnement et dispositif d'aide au projet - Campagne 2027

SUBVENTION

Descriptif : Il s'agit de la campagne de demandes de subventions pour l'ensemble des associations toutes thématiques confondues.

Résidence de recherche et de création spectacle vivant et arts associés, fond d'aide à la diffusion du spectacle vivant...Des résidences d'artistes sont également mises à disposition des créateurs et créatrices.

Financier(s) : Métropole et Ville

Date de dépôt des dossiers : octobre 2026

Contact(s) :

Yvan GODARD Resp. Service Création artistique

Chargés de mission dédiés : 04.67.13.49.48

Plus d'informations : <https://www.montpellier.fr/actions/competences/culture-et-patrimoine>

Plan de Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle

APPEL À PROJETS

Descriptif : Dans le cadre du PGEAC 2025-2028 avec la DRAC, DDETS, le Rectorat, SDEJS, CAF, MLJ, il s'agit d'un appel à projets destiné à soutenir les initiatives innovantes portées par des opérateurs artistiques et culturels en direction des communes partenaires. Cet appel à projets sera ouvert aux acteurs associatifs, artistes, compagnies, etc. et constitue un outil fort pour servir cet enjeu de développement de l'EAC.

Financier(s) : Métropole

Date d'ouverture de dépôt : Automne 2026 pour projets année 2027

Contact(s) :

Service développement de l'accès à l'offre culturelle/ Chargé de mission politique de la ville cohésion sociale et éducation artistique - Patrice LORTHIOIS 04 67 13 97 41

Plus d'informations : envoi des dossiers par mail

Politique de la Ville - Thématique Culture 2027

APPEL À PROJETS

Descriptif : Montpellier Méditerranée Métropole, l'Etat, la Ville de Montpellier, la Région Occitanie, le Département de l'Hérault, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et les bailleurs sociaux ont signé, le 23 septembre 2024, le contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 ». Ce cadre contractuel vise à renforcer l'intervention des politiques publiques pour la période 2024-2030, dans les 10 quartiers prioritaires de la politique de la ville, en articulant quatre priorités thématiques :

- Éducation et jeunesse ;
 - Accès aux droits et lien social ;
 - Emploi et entrepreneuriat ;
 - Cadre de vie et tranquillité publique ;
- complétées par deux défis transversaux : l'égalité (lutte contre les discriminations, égalité femmes-hommes) et la transition écologique et solidaire.

Financier(s) : Métropole

Date d'ouverture de dépôt : Octobre-novembre 2026 pour projets année 2027

Contact(s) :

Service développement de l'accès à l'offre culturelle/ Chargé de mission politique de la ville cohésion sociale et éducation artistique - Patrice LORTHIOIS 04 67 13 97 41

Plus d'informations : Plateforme nationale Dauphin

Propositions artistiques et culturelles pour les écoles (PACE)

APPEL À PROJETS

Descriptif : Dans le cadre de sa politique de réussite éducative, la Ville de Montpellier a choisi, depuis plusieurs années, de soutenir les écoles dans de nombreux domaines et notamment, en accordant une aide financière à l'Association Départementale de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE 34) et à d'autres partenaires pour la mise en œuvre du Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC), défini par la circulaire du 13 mai 2013, commune aux ministères de l'Education nationale et de la Culture. Ce dispositif est le fruit d'un partenariat entre la Ville de Montpellier, la Direction de services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) de l'Hérault et la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Occitanie.

Financier(s) : Ville

Date d'ouverture de dépôt : Début 2027 pour les projets 1^{er} semestre 2028

Contact(s) :

Porté par le Pôle Réussite Educative de la Ville de Montpellier.

Patrice LORTHIOIS 04 67 13 97 41

Plus d'informations : <https://www.montpellier.fr/actions/competences/petite-enfance-education/education-3-11-ans/ambitions-educatives-de-la-ville/ecoles-appels-candidatures>

Parcs naturels régionaux

Les parcs nationaux lancent régulièrement des appels à projets, mais ils sont généralement centrés sur leurs missions : préservation de la biodiversité, sensibilisation, éducation à l'environnement, inclusion, développement local ou tourisme durable.

Cela dit, des projets de spectacle vivant peuvent être éligibles lorsqu'ils répondent à ces objectifs. Par exemple :

- Médiation artistique et culturelle autour des paysages, de la biodiversité ou du patrimoine naturel.
- Créations in situ (théâtre, danse, musique, cirque, arts de la rue) favorisant la découverte d'un territoire.
- Projets participatifs impliquant les habitants, les scolaires ou des publics éloignés de la culture.
- Actions inclusives, notamment en faveur des personnes en situation de handicap, lorsque l'approche artistique est un levier de sensibilisation. Les appels soutenus par le mécénat GMF illustrent cette logique d'ouverture à des projets mêlant culture, nature et accessibilité

Développement culturel et présence artistique sur les territoires ruraux

SUBVENTION

Financeurs : DRAC, intercommunalité, opérateur culturel et autres partenaires institutionnels)

Descriptif : La Drac Occitanie souhaite déployer une politique concertée de présence artistique sur le territoire, via des résidences de territoire et des tiers-lieux pouvant accueillir des artistes. Le développement de ces résidences permet de soutenir les collectivités et les structures qui œuvrent pour que la présence artistique soit le premier facteur de rencontre avec les populations.

Contact(s) :

Sébastien BLANCHER Conseiller pour l'Action culturelle et territoriale

sebastien.blancher@culture.gouv.fr 05 67 73 21 28

Plus d'informations : <https://www.culture.gouv.fr/regions/drac-occitanie/la-direction-regionale-des-affaires-culturelles-drac-occitanie/action-culturelle-et-territoriale/developpement-culturel-et-presence-artistique-sur-les-territoires-ruraux>

Résidences de création artistiques et culturelles

APPEL À PROJETS

Descriptif : Dans leur Charte, les élu·es du Parc se sont donné pour ambition d'œuvrer au rayonnement et à l'attractivité du territoire en soutenant notamment la création artistique, en encourageant les projets culturels, en accueillant des artistes sur le territoire, en mobilisant les acteurs et en structurant une offre culturelle fédératrice.

Contact(s) :

Laurent JOYEUX Chargé de mission culture, Pôle sensibilisation, culture et patrimoine

laurent.joyeux@parc-naturel-aubrac.fr 07 57 68 48 64

Plus d'informations : <https://www.parc-naturel-aubrac.fr/en-action/strategie-culturelle/residences-creation-artistiques-et-culturelles/>

Annuaire des Parcs Naturels Régionaux

Aubrac

Contact(s) :

info@parc-naturel-aubrac.fr

05 65 48 19 11

Laurent JOYEUX Chargé de mission culture, Pôle sensibilisation, culture et patrimoine

laurent.joyeux@parc-naturel-aubrac.fr 07 57 68 48 64

Plus d'informations : <https://www.parc-naturel-aubrac.fr/>

Causses du Quercy

Contact(s) :

Patricia MONNIAUX Chargée de mission culture éducation

pmonniaux@parc-causses-du-quercy.org 05 65 24 20 50

Plus d'informations : www.parc-causses-du-quercy.org

Corbières Fenouillèdes

Contact(s) :

Magali BLANC Chargée de mission culture et patrimoine vernaculaire

m.blanc@corbieres-fenouilledes.fr 04 68 41 40 81

Plus d'informations : <https://www.parc-corbieres-fenouilledes.fr/>

Grand Causses

Contact(s) : 05 65 61 35 50

Plus d'informations : <https://www.parc-grands-causses.fr/>

Haut Languedoc

Contact(s) : 04 67 97 38 22

Plus d'informations : <https://www.parc-haut-languedoc.fr/>

Narbonnaise en Méditerranée

Contact(s) :

Séverine MARCORELLE Responsable de la Maison de la Narbonnaise et du Pôle Médiation
s.marcorelle@pnrnm.fr 06 61 56 72 08

Plus d'informations : <https://www.parc-naturel-narbonnaise.fr/>

Pyrénées Ariégeoises

Contact(s) :

info@parc-pyrenees-ariegeoises.fr 05 61 02 71 69

Céline ARILLA LEJEUNE Coordinatrice du pôle Développement et politiques territoriales / Communication -
éducation au territoire

c.arilla@parc-pyrenees-ariegeoises.fr 07 88 67 30 47

Plus d'informations : <https://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/>

Pyrénées Catalanes

Contact(s) : 04 68 04 97 60

Yves CONSTANTIN Directeur adjoint
yves.constantin@parc-pyrenees-catalanes.fr

Christelle FRAU Chargée de mission culture et patrimoine
christelle.frau@parc-pyrenees-catalanes.fr 06 11 53 31 10

Plus d'informations : <http://www.parc-pyrenees-catalanes.fr>

L'Agence Unique

Occitanie Culture

L'Agence Unique, Occitanie Culture

14 rue des Arts - 31000 Toulouse
64 rue Alcyoné - 34000 Montpellier

lagenceunique-occitanieculture.fr

SIRET 941 859 035 00011 APE 94.99Z

